

Projet : Diversification et transformation

Porteur de l'action : Confédération paysanne

Ambition stratégique : « Améliorer la valeur ajoutée des productions et des filières ».

Objectif opérationnel : Créer plus de valeur ajoutée sur les exploitations

Objectifs projet :

- Création de nouvelles filières départementales.
- Encourager la production de produits finis dans toutes les productions.
- Maintenir des paysans nombreux.

Facteurs clé du succès : Volonté des acteurs, formation scolaire et des agriculteurs en place.

Pilote du projet :

- Chambre d'agriculture
- Enseignement agricole.

Participants :

- Chambre d'agriculture
- Enseignement agricole
- groupes de développement
- CER
- les banques

Publics visés : Tous les jeunes en formation agricole ainsi que les paysans souhaitant faire évoluer leur production.

Descriptif du projet :

- Complémentarité des zones céréalières et d'élevage : création d'une usine de luzerne déshydratée (épis centre) avec le soutien des collectivités locales (autres sources de revenus pour les uns, diminution des charges pour les autres).
- Encouragement à la création de valeur ajoutée (ex : en système broutard : création d'un atelier d'engraissement ; en système engraissement : vente directe ; en lait : transformation, en céréales : en pains, ou vente de graines aux particuliers,...)
- Aides aux créations de coopératives de transformation, d'ateliers de découpe collectifs
- Soutien aux abattoirs locaux (pour abattage vente directe).
- Aides à la création de laboratoire de transformation
- Mise en relation facilitée par CA 36 entre producteurs et lieux de consommation collectifs (cantines scolaires, des collectivités, restaurants d'entreprise,...).
- Mise en place de formations.

Risques : Absence de volonté et d'imagination de la profession.

Coût :

Planning : Le plus tôt possible : il faut convaincre les formateurs (problème des programmes scolaires), et convaincre les financeurs.

Résultats attendus : Installation possible sur de petites structures et donc moins d'intérêts à l'agrandissement.

Indicateurs : Nombre de fermes avec transformation, nombre d'installations.

Chargé du suivi : Chambre d'agriculture.